

Panneau permis de construire

**CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
OU D'UNE MAISON INDIVIDUELLE**

Permis de construire n° : _____ Date : _____
Bénéficiaire(s) : _____
Dossier consultable en Mairie de : _____
Superficie du terrain : _____
Superficie du plancher : _____
Hauteur au dessus du sol : _____
Surface des bâtiments à démolir : _____
Nature des travaux : _____
Nombre de lots ou emplacement : _____

Chantier interdit au public

ENTREPRISES

Architecture : _____	Plomberie / Sanitaire : _____
Terrassement : _____	Electricité : _____
Maçonnerie : _____	Plâtrerie / Peinture : _____
Charpente / Couverture : _____	Revettements : _____
Menuiserie : _____	Autres : _____

DROIT DE RECOURS :

- Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 420-2 du code de l'urbanisme).
- Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 420-2 du code de l'urbanisme).

NOUVEAU

Larg. : 460mm
Long. : 800mm

Prix catalogue
À partir de
17,10€ HT



SCANNEZ-MOI